



EN DIRECT DE LA MSA

page 16

Une complémentarité évidente avec l'offre de services de la MSA.

Présence Verte Confluence : une référence de la téléassistance.

page 17

Rester le plus longtemps à domicile en sécurité.

Une ligne de vie numérique.

Prévenir la personne de son choix ou directement les secours.

page 18

ASPA : le relèvement du seuil des recours sur succession pour une plus large attribution.

Installation, transition, transmission : la MSA lance le site "Mon projet d'Agri".

La retraite de réversion.

LA VIE DE L'INSTITUTION

// PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2024

# Le Conseil d'administration de la CCMMSA rend un avis défavorable

**Le 10 octobre dernier, le Conseil d'administration de la Caisse Centrale de la MSA, dont les membres, issus des trois composantes (exploitants, salariés, employeurs), représentent les intérêts de 5,2 millions de ressortissants agricoles, a rendu un avis défavorable au projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2024.**

Après analyse des impacts de ce texte sur la protection sociale des populations agricoles et sur la gestion de l'Institution, le Conseil d'administration, dans sa majorité :

- exprime sa satisfaction dans le renforcement de l'accès aux produits pour les personnes précaires et les jeunes, et dans l'extension de l'automatisation d'accès de la Complémentaire santé solidaire (C2S) à davantage de bénéficiaires de minima sociaux,
- affirme son soutien au renforcement de la prévention à laquelle elle contribue et tout particulièrement à la vaccination contre le papillomavirus,
- s'inscrit favorablement dans le transfert sur le risque maladie des vaccins grippe et ROR,
- exprime sa grande satisfaction quant à la concrétisation de la mesure proposée par la MSA relative à la généralisation de délégation aux infirmiers qualifiés en santé au travail permettant de garantir le suivi individuel et la santé des salariés agricoles,

mais regrette :

- le manque d'ambition de la mesure révisant partiellement le financement des EHPAD et laissant aux départements le choix d'y adhérer, y compris pour ceux dans lesquels sont identifiées, d'un EHPAD à l'autre, de fortes disparités de qualité de soins ou des inégalités financières importantes pour les résidents,
- que la gestion de pénurie de médicaments se limite à une gestion de crise avec des droits et des obligations difficilement réalisables comme la faculté offerte au pharmacien de composer dans son officine une préparation magistrale alors que la molécule n'est plus disponible pour l'ensemble des industriels, ou l'obligation pour le fabricant de trouver un repreneur pour un produit médicament dont il abandonne lui-même la distribution pour défaut de rentabilité.

De façon générale, le Conseil d'administration, dans sa majorité, relève l'absence de vision globale des enjeux et un raisonnement siloté par branche :

**Concernant le domaine santé, accident du travail et maladie professionnelle**

Le Conseil d'administration :

- confirme l'intérêt d'un cadre sécurisant le versement de l'indemnisation des congés paternité et maternité pour les salariés, et souhaite que cette mesure soit ajoutée au projet de texte,
- regrette que la santé mentale, pourtant déclarée priorité nationale en 2022, ne fasse plus l'objet d'aucune mesure alors qu'elle trouve aussi toute sa place dans la prévention.

**Concernant le soutien à l'autonomie**

Le Conseil d'administration :

- émet un avis favorable sur l'unique mesure permettant l'égalité

de qualité des soins et de l'accompagnement de la dépendance permise par le nouveau régime de financement et souhaite que cette mesure fasse l'objet d'une généralisation et sorte d'une logique "optionnelle",

- approuve la mesure permettant le repérage du handicap dès le plus jeune âge pour une orientation et un accompagnement adaptés, qui est une mesure de santé mais aussi un soutien à l'autonomie,

- émet le souhait que ces deux mesures ouvrent la voie à des mesures législatives ambitieuses à la hauteur des besoins et des attentes des personnes en perte d'autonomie ou pour celles dont l'autonomie est à (re)trouver.

**Concernant le domaine famille**

Le Conseil d'administration regrette l'absence de disposition concernant le service public de la petite enfance dans lequel la MSA prend toute sa place aux côtés de la CNAF.

**Concernant le domaine affiliation, contrôle, recouvrement et lutte contre la fraude**

Le Conseil d'administration :

- demande l'intégration de mesures en faveur des travailleurs agricoles aujourd'hui sans protection sociale adaptée à leur activité :

→ en protégeant les salariés étrangers victimes de la traite d'humains que pratiquent des plateformes de travail temporaire et ce, en permettant à la MSA de contrôler les déclarations de ces entreprises et la santé et la sécurité de leurs travailleurs,

→ en permettant aux salariés et exploitants de très petites surfaces agricoles de bénéficier de la couverture sociale et de la santé sécurité au travail adaptée par l'affiliation au régime agricole au même titre que les autres exploitations agricoles.

- souhaite une amélioration de l'efficacité du recouvrement des indus contre les professionnels et les établissements de santé privés (PS/ES) et une diminution des coûts en étendant le mécanisme des oppositions à tiers détenteur au recouvrement des indus contre les professionnels et établissements privés de santé. ■

Votre MSA (Dijon, Nevers, Mâcon, Auxerre) vous accueille :  
 → sans rendez-vous, les lundis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 ;  
 → exclusivement sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis.  
 Pour prendre rendez-vous :  
 → via le service en ligne "Demander un rendez-vous" sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) en se connectant à Mon espace privé  
 → par téléphone au 03.85.39.50.83

ÉDITO



Nous allons bientôt clore l'année 2023, l'occasion pour moi de faire un bilan des actions que la MSA Bourgogne, au-delà de sa mission de service public assurant la protection sociale des populations agricoles, a conduites au bénéfice des territoires et des plus fragiles. La MSA Bourgogne veille, en effet, avec l'ensemble de ses administrateurs et avec sa commission paritaire en action sanitaire et sociale, à accompagner les projets déployés sur les territoires ruraux, c'est notre fondement et les valeurs socles du monde agricole.

En 2023, nous avons accompagné des structures ou projets en milieu rural (Centres sociaux, centre de loisirs, les MFR, les établissements scolaires, accueil petite enfance, initiatives jeunes...) à travers nos quatre appels à projet :

- Appel à projet MFR et établissement scolaires : 25 projets accompagnés avec près de 33.000 € attribués ;
- Appel à projet jeunes : neuf projets accompagnés pour 20.400 € attribués ;
- Appel à projet Grandir en milieu rural : 97 projets pour près de 420.000 € attribués ;
- Appel à projet MSA Solidaire : 60 projets pour près de 360.000 € attribués.

Notre action, eu égard à la situation économique actuelle, se concentre aussi sur nos adhérents les plus fragiles avec l'opération « coup de pouce au pouvoir d'achat », et l'attribution d'aides individuelles de 150 €, pour un montant total de 395.000 € en direction de certains de nos ressortissants agricoles :

- Les personnes âgées bénéficiaires d'aide à domicile (633 en janvier 2024) ;
- Des familles suivies par nos travailleurs sociaux (365) ;
- Des familles avec de très faibles ressources (1635).

Enfin, pour assurer le minimum vital de nos adhérents, nous avons mis en œuvre un accompagnement spécifique de fin d'année pour les structures qui proposent de l'aide alimentaire sur nos quatre départements bourguignons pour un montant total de 114.000 € : Solaal, la Banque alimentaire, le Secours Populaire, les restos du cœur, la croix rouge française, le secours catholique, l'ordre de Malte.

Soit en tout, au-delà du milliard d'euros versé au titre des prestations légales, 1,3 million d'euros d'accompagnement au titre de notre action sanitaire et sociale.

Et pour cela je remercie très sincèrement nos délégués et administrateurs attentifs aux besoins sur les territoires de l'ensemble des salariés et exploitant agricoles.

Des délégués et administrateurs qui, dès l'année prochaine, seront mobilisés sur un pan important de la vie de notre régime, à savoir la préparation des élections MSA 2025 qui verra le renouvellement de nos élus sur les territoires pour les cinq années à venir, mais j'aurai l'occasion de vous en reparler prochainement. En attendant, je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, de très belles fêtes de fin d'année.

■ Dominique Bossong



L'essentiel & plus encore

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne



## POUR MIEUX COMPRENDRE

## Une complémentarité évidente avec l'offre de services de la MSA

Comment Présence Verte Confluence s'inscrit-elle dans l'ensemble de l'offre de services de la MSA Bourgogne ? Réponse avec Christian Plasson, président de Présence Verte Confluence depuis trois ans, de PV Protect et administrateur de la MSA Bourgogne, et Alain Lagneau, directeur adjoint de la MSA Bourgogne, direction de la solidarité, de la proximité et des territoires.

**Présence Verte Confluence est, à l'origine, une création de la MSA Bourgogne. Comment son fonctionnement actuel s'organise-t-il avec l'offre de services globale de la MSA ?**

**Alain Lagneau :** il faut rappeler que notre action sociale en direction des personnes âgées comporte quatre axes : la prévention de la perte d'autonomie (ateliers Bonjour, atouts de l'âge...), le bien vieillir à domicile (aide à domicile, téléassistance, portage de repas, adaptation de l'habitat), la lutte contre l'isolement des seniors, et enfin, dernier axe : l'alternative aux établissements médicalisés avec des solutions d'habitat regroupé, de type Maison d'accueil rural pour personne âgée (Marpa). Nous voulons incarner la protection sociale du premier kilomètre et apporter une offre globale qui comporte la protection sociale obligatoire, à laquelle on ajoute les assurances complémentaires et prévoyance, et des services sur les territoires. La téléassistance Présence Verte Confluence fait partie de ces derniers.

**Christian Plasson :** Présence Verte Confluence (PVC) est une association dont le Conseil d'administration comporte une représentation importante de la MSA Bourgogne. PVC est à la fois autonome et très liée à la MSA. Nous sommes vigilants sur le fait que plus de 50 % du Conseil d'administration soient constitués d'administrateurs de la MSA. Par ailleurs, on y trouve aussi des membres de sections d'anciens exploitants agricoles, de Générations Mouvement, des personnes qui sont concernées par les problématiques du bien vieillir...

**Comment pourrait-on résumer la philosophie sur laquelle s'appuie Présence Verte Confluence ?**

**A. L. :** nous voulons que la préservation de l'autonomie s'appuie à la fois sur de la proximité, de la présence humaine et de la solidarité. Ce sont là les caractéristiques de la téléassistance Présence Verte. La proximité, on la trouve dans le fait qu'on installe les dispositifs chez les abonnés, et qu'on assure aussi la maintenance de ces dispositifs. La présence humaine est traduite par la présence d'un professionnel pour l'installation des dispositifs. Quant à la solidarité, on la trouve dans le fait que le dispositif repose sur un réseau de personnes de confiance.

**Ch. P. :** pour ce qui concerne Présence Verte Confluence (sur les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne, de la Saône-et-Loire, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de l'Essonne), nous avons un métier : la téléassistance, mais nous avons aussi une vocation, en lien avec la MSA : assurer la sécurité des personnes isolées, soit en raison de leur âge, soit en raison de leur profession.



**Où se situe Présence Verte Confluence dans le paysage de la téléassistance ?**

**Ch. P. :** en France, on compte environ 300.000 personnes en situation d'isolement extrême. Parmi les personnes âgées de plus de 85 ans, c'est le cas d'une personne sur quatre. En matière de téléassistance, la France accuse un certain retard : seules 10 % des personnes concernées par l'isolement sont abonnées à un service de ce type. En Espagne ou au Royaume-Uni, on est à plus de 30 %. Sur la France entière, Présence Verte compte 120.000 abonnés, ce qui fait de nous l'un des tous premiers téléassistants.

**Comment faites-vous évoluer la vocation de Présence Verte Confluence ?**

**Ch. P. :** il faut se rappeler qu'à l'origine, Présence Verte Confluence n'était que sur les quatre départements bourguignons. Les quatre autres départements, sur la couronne parisienne, n'ont été repris qu'en 2020. La configuration est très différente, nous sommes dans l'hyper-urbain et les méthodes de travail divergent de celles des zones rurales. On est donc sur une zone avec un marché d'entreprises très développé. Par exemple, en Seine-Saint-Denis, vous avez autant d'entreprises que sur la Bourgogne toute entière. Cela nous a conduit à prendre en considération l'offre que l'on pouvait avoir par rapport à ce marché très urbain et c'est pourquoi nous avons créé, le 1<sup>er</sup> janvier dernier, PV Protect, une structure dédiée aux professionnels. De fait, cette structure, d'abord plutôt pensée pour les besoins d'entreprises en milieu urbain, peut aussi tout à fait répondre à des attentes en Bourgogne, sur des activités plus rurales. Je pense notamment à tout le marché agricole. Pour les travailleurs isolés (un bûcheron, un ouvrier agricole, mais aussi quelqu'un qui peut se trouver dans un bureau) nous pouvons les équiper d'un dispositif qui fait qu'en cas de "pépini", ils peuvent déclencher une alerte et être géolocalisés, ce qui nous permet de mettre en action d'éventuels secours, le plus rapidement possible. Ce service est quelque chose de très nouveau. ■



## ZOOM

// PRÉSENCE VERTE CONFLUENCE

## Une référence de la téléassistance

Créé il y a presque quarante ans à l'initiative de la MSA, le service de téléassistance Présence Verte Confluence n'a cessé d'évoluer. Il continue d'adapter ses offres aux mutations technologiques et sociétales.

Une veuve, âgée de 86 ans. Voilà le profil type de l'abonné du service Présence Verte Confluence (PVC), tel que le décrit Pierre Hipeau, directeur de cette association née en 1986 d'une volonté de la MSA. Si ce service de téléassistance résonne aujourd'hui comme une évidence dans un pays qui, chaque année, compte 500.000 personnes âgées de plus de 80 ans et qui a pris à bras-le-corps la question du maintien à domicile dans le grand âge, au milieu des années 1980, la MSA avait fait preuve d'un sens certain de la prévision en imaginant un tel service à la personne. PVC opère sur huit départements (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne, Seine-et-Marne, Essonne, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis). Elle emploie 13 salariés et son siège est à Auxerre.



si vous en êtes éloigné, on appelle directement les secours ».

**Et maintenant, une application**

« Nous avons créé un marché »

« Notre structure associative, explique son directeur, a créé un marché qui, aujourd'hui, appartient au monde des services à la personne et du sanitaire et social, qui est concurrentiel ». Son service de téléassistance compte à ce jour 3.800 abonnés. À la demande de ces derniers ou de leur famille, un dispositif est posé, à leur domicile, qui leur permet de transmettre une alarme en cas de chute. Une fois celle-ci déclenchée, une "levée de doute" se met en place grâce à un réseau de personnes solidaires (familles, voisins ou amis proches) qui sont en charge d'aller vérifier l'état de santé de la personne. « Si ces personnes solidaires ne peuvent se déplacer, nous complétons la boucle de la "levée de doute" par un appel aux pompiers, ajoute Pierre Hipeau. Nos dispositifs n'empêchent pas de chuter, en revanche, s'ils n'étaient pas là, ces chutes coûteraient beaucoup plus cher aux pouvoirs publics, notamment en raison de nécessités d'hospitalisation ». Si Présence Verte Confluence est présente depuis près de quarante ans sur la téléassistance à domicile, la structure prend aussi en compte l'évolution du marché social avec d'autres offres : elle propose ainsi un service de lancement d'alarme hors domicile qui s'appuie sur la géolocalisation avec une petite balise que l'on porte sur soi, dans une poche. Elle permet de lancer une alerte en cas de chute ou de difficultés en extérieur. « L'alarme vous géolocalise : si vous êtes proche de votre domicile, on envoie une personne solidaire et

Mais la téléassistance évolue aussi technologiquement avec le lancement de Léa, une offre accessible par smartphone via une application. Elle convient à des personnes qui ne veulent pas se sentir stigmatisées par un objet de type médaillon portatif, par exemple. « L'application PVC est la seule à renvoyer sur un plateau d'appels qui fonctionne sept jours sur sept, avec de vraies personnes en ligne », souligne Pierre Hipeau. Pour ces services, les tarifs d'abonnement démarrent à une trentaine d'euros. Pour l'application, c'est 15,90 euros et il faut noter que 50 % des sommes engagées sont remboursables sous forme de crédit d'impôt ou déductibles des impôts, dans le cadre de la loi Borloo de 2005. De plus, pour les ressortissants agricoles de la MSA Bourgogne, il existe une aide extralégale qui permet, en fonction d'un certain niveau de ressources, d'obtenir une compensation tarifaire pour la téléassistance. Référence dans le domaine de la téléassistance pour personnes âgées, Présence Verte Confluence attache beaucoup d'importance à la dimension de renforcement du lien social consubstantiel à ses services. Rappelons que PVC est titulaire du label qualité de l'Association française de téléassistance (Afrata), qui définit les exigences du service rendu aux personnes les plus fragiles et vise à renforcer la qualité des prestations de soutien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. PVC est aussi engagée dans la certification Afnor en Téléassistance depuis 2016. Fin 2023, tout le réseau Présence Verte sera certifié Afnor NF Service en Téléassistance. ■

### Un service pour les travailleurs isolés

Depuis un an, Présence Verte Confluence a créé une offre dédiée aux professionnels portée par une Société par actions simplifiée unipersonnelle (Sasu) [car dans ce cas de figure, le statut associatif n'est pas compatible] nommée PV Protect. Elle s'adresse aux professionnels du médico-social mais est aussi ouverte aux travailleurs isolés, notamment les agriculteurs. PV Protect a démarré son activité en janvier dernier et la société place des dispositifs de protection des travailleurs isolés. Elle sécurise également des résidences seniors.



## SUR LE VIF

### Rester le plus longtemps à domicile en sécurité

Jérôme Attiave a plusieurs "casquettes" à son actif. Mais toutes vont dans le même sens, aider les personnes à rester à domicile dans de bonnes conditions le plus longtemps, avec un panel d'aides à la personne. Il est donc amené à comparer les offres de différents services ou entreprises. Et vous ne le ferez pas changer d'avis sur Présence Verte. Jérôme Attiave « n'a que des bons retours des bénéficiaires ». Mêmes retours positifs du côté de ses 160 salariés qui quadrillent l'Yonne, via six agences d'AJ Service 89, dont il est le gérant. C'est pourquoi, il recommande cette téléassistance dès que le besoin s'en fait sentir. Ses auxiliaires de vie –venant pour aider les personnes à faire leur toilette, les lever...– ou ses assistantes ménagères ou déléguées aux repas sont en première ligne. « *Lorsqu'elles passent un matin, elles voient parfois des personnes tombées ou ne répondant pas* », alors que les dispositifs de téléassistance de Présence Verte auraient pu permettre de les secourir avant, donne-t-il en exemple. Lui qui préside une Coopération Interservices de l'Yonne (CI89), un groupe de structures d'aides à domicile permettant notamment de monter en compétences les salariés de ces structures via des formations communes, profite de ces moments pour « *partager de bonnes pratiques* » entre salariés et avec les formateurs. Présence Verte en est une. Alors que la population française vieillit, 85 % des Français ne veulent pas rentrer en EHPAD, préférant rester le plus longtemps possible à domicile. AJ Service 89 conseille donc aussi des aménagements d'intérieur et propose des



aides au jardinage, au bricolage... « *On se rencontre régulièrement dans le groupement d'employeurs et aussi, au sein de la fédération départementale des services à la personne et de proximité (Fédé Sap) pour échanger sur ces bonnes pratiques et faire des remontées* », avec la MSA et l'association Présence Verte, afin de continuer à trouver des solutions et les proposer aux familles et proches. Mais lorsque la condition physique se dégrade progressivement, il est convaincu de l'utilité des services humains de Présence Verte. « *J'ai une totale confiance et n'ai jamais eu de souci avec ce partenaire. Il s'occupe de tout, de l'installation au suivi du matériel en passant par la plateforme d'appel en France qui offre le meilleur temps de réponse adaptée* ». Loin devant d'autres société/prestataire (Securitas...) ou dispositifs (montres connectées avec détecteur de chute...). ■

### Une ligne de vie numérique

Alain Guyot habite une jolie maison à Mont-Saint-Sulpice dans l'Yonne. Mais coup sur coup, le sort a frappé à sa porte. Alain a perdu sa chère femme en début d'année et son frère. Peu après, il est diagnostiqué avec un problème au cœur, se retrouvant même aux urgences au mois de mai. Même si deux de ses filles habitent la même commune que leur père, leur vie professionnelle ne leur permet pas d'être en permanence aux côtés d'Alain. La famille décide de souscrire à l'offre Présence Verte, constituée d'une montre et d'un collier avec bouton SOS, permettant d'être "relié" en cas d'urgence. Alain porte tout le temps sa montre à la maison, même pour bricoler ou se laver. Le matériel sur batterie rechargeable est parfaitement adapté, selon lui. Lorsqu'il sort de sa maison, il rajoute son collier muni d'un bouton d'alerte. Ce dernier est équipé d'un GPS permettant de le localiser lorsqu'il rend visite à son fils. « *Il y a un mois, je suis parti aux champignons et j'ai appuyé par erreur. Un conseiller m'a rappelé et il connaissait parfaitement ma position* », dit-il rassuré, et par la précision du capteur et par l'appel humain qui n'était pas le moins du monde ennuyé de cette fausse alerte. Le conseiller sait maintenant où est son coin à champignon, mais Alain est surtout soulagé que le dispositif Présence Verte « *marche bien* ». Il pense à ses filles qui sont aussi tranquillisées. Le protocole permet de les contacter en premier et si besoin, des secours sont ensuite prévenus, si elles ne répondent pas. Un conseiller l'appelle aussi régulièrement pour faire des tests et surtout pour « *voir ce que ça donne* » pour qu'Alain soit prêt et sache quoi faire le jour où un vrai problème surviendra. Des exercices réguliers qui permettent à Alain d'acquiescer ce réflexe, même en cas de panique liée à



un accident bien réel. Alain porte donc tout le temps les appareils car malheureusement, son frère ne les portait pas lorsqu'il est tombé une nuit dans ses toilettes et n'a pu appeler les secours, sa montre étant restée sur sa table de nuit. Hospitalisé en mauvais point, il est décédé par la suite. Tel un symbole en souvenir de son frère, Alain a toujours sur lui cette ligne de vie reliée aux secours. Et, c'est pour lui et ses proches, un véritable soulagement, lui qui ne veut pas être un souci pour ses proches, tout en restant un maximum autonome. Même seul dans sa maison ou dans les bois. Une belle preuve de sagesse et de technologie au service des humains. ■

### Prévenir la personne de son choix ou directement les secours

Depuis 2019, Élodie Martel est technico-commerciale pour l'association –fruit de la MSA– gérant le dispositif Présence Verte Confluence. Elle supervise toute la Côte-d'Or et les 700 adhérents à cette téléassistance. Elle visite ses bénéficiaires tous les ans ou tous les deux ans pour s'assurer de la bonne installation du matériel, d'éventuels dépannages à faire ou encore fait l'entretien pour anticiper au maximum les pannes, peu courantes. En règle générale, elle constate que la décision de souscrire à Présence Verte est le souhait de la famille proche ou des aidants. Une fois les dispositifs en place, très vite, les personnes âgées « *se sentent nues, presque en danger sans leur bracelet. Lorsqu'elles le portent, elles se sentent rassurées et plus sereines* » pour profiter de la vie, de leur maison, de leurs amis... Une minorité de personnes fragiles, perdant leur autonomie, n'est cependant pas d'accord ou n'a pas envie d'être ainsi appareillée, malgré

les démarches engagées par la famille ou les aidants. « *Bien souvent, elles pensent qu'il n'y aura pas de problème, elles sont un peu dans le déni, n'acceptent pas d'être vieilles ou dépendantes* ». Élodie Martel ne les juge pas mais cherche donc à les convaincre des intérêts. Ce dispositif doit être accepté et la personne doit être volontaire pour le porter. Sinon, il ne servira à rien et l'association ne cherche pas à faire de la vente forcée. « *S'il arrive quoi que ce soit, un simple appui et quelqu'un viendra à votre secours. La centrale d'appel restera avec vous jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de danger* », sait être persuasive Mme Martel. Différents scénarii sont même paramétrables avec la conseillère. L'appui peut déclencher l'appel à des personnes « *choisies* », un voisin, un ami, un membre de la famille... à condition qu'il soit à « *moins de 20 minutes* » de l'habitation, « *sinon, cela est trop long* » pour intervenir. Si personne ne décroche, alors la centrale envoie

les secours, pompiers ou Samu en fonction de la gravité ou du dossier médical. « *Si c'est un diabétique tombant régulièrement dans le coma alors ce sera immédiatement le Samu* », explique par exemple Élodie Martel qui sait qu'alors chaque seconde est « *précieuse* ». Présence Verte est un « *produit utile et qui a du sens* ». L'abonnement est peu cher : 32 euros par mois, ouvrant droit soit à un crédit d'impôt (qui bénéficie également à la personne non imposable), soit à une réduction d'impôt de 50 % du montant si la personne est imposable. ■





// ASPA

# Le relèvement du seuil des recours sur succession pour une plus large attribution

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, les seuils de récupération des montants de l'ASPA sur la succession sont relevés. Une mesure destinée à inciter les bénéficiaires potentiels de cette prestation à y recourir, sans craindre pour la succession de leurs héritiers. Aujourd'hui, seule une personne sur deux éligibles à recevoir l'ASPA en fait la demande.

## Présentation de l'ASPA

L'allocation de solidarité aux personnes âgées, dite ASPA, permet aux personnes retraitées disposant de peu de ressources de bénéficier d'un revenu minimal. Elle peut être perçue en complément d'une retraite personnelle ou de réversion.

Au décès de la personne bénéficiaire de l'ASPA, une partie des sommes qui lui ont été versées est récupérable sur la succession si celle-ci dépasse un certain seuil.

## Ce qui a changé au 1<sup>er</sup> septembre 2023

L'entrée en vigueur de la loi relative à la réforme des retraites relève le seuil de recouvrement sur succession de l'ASPA, qui passe de 39.000 € à 100.000 € en métropole et de 100.000 € à 150.000 € en Outre-mer. Si le montant de la succession est inférieur à ces nouveaux seuils, il n'y a pas de recouvrement ; les héritiers n'ont pas à rembourser les sommes perçues par le défunt au titre de l'ASPA.

## Capital et patrimoine exclus du recours sur succession

Pour les retraités du régime des non-salariés agricoles, le capital d'exploitation agricole et les bâtiments indissociables sont exclus du recours sur succession. Cela comprend notamment les bâtiments occupés à titre de résidence principale par le bénéficiaire et sa famille, ainsi que tout bâtiment d'habitation affecté à l'usage exclusif de l'exploitation.

## Vérifier son éligibilité à l'ASPA sur mesdroitssociaux.gouv.fr

Ce portail permet en quelques clics de réaliser une simulation de sa situation pour prendre connaissance des droits et prestations auxquels on peut prétendre. Il permet également de réaliser ses démarches en ligne.

Pour se renseigner ou bénéficier de l'ASPA, contactez votre MSA ou connectez-vous sur le site [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) et rendez-vous sur "Mon espace privé". ■

## // INSTALLATION, TRANSITION, TRANSMISSION

# La MSA lance le site "Mon projet d'Agri"

La MSA lance le module d'orientation intitulé "Mon projet d'Agri" pour accompagner les agriculteurs dans leurs démarches d'installation, de développement de leur activité ou de transmission de leur exploitation.

Par le biais de ce module, conçu pour faciliter l'accès aux informations et simplifier l'identification des acteurs à disposition, la MSA rappelle son engagement et son soutien aux professionnels de l'agriculture aux moments clés de leur parcours.

Pensé sous une logique de parcours, cet outil en ligne permet aux professionnels d'avancer pas à pas dans leur projet. À chaque étape, il indique les démarches à réaliser, les acteurs à contacter pour se faire accompagner, et recense les sites Internet des institutions auprès desquelles les professionnels peuvent s'informer ou effectuer ces démarches.

"Mon projet d'Agri" propose pour les parcours "transition" et "transmission" des calendriers synthétiques de toutes les étapes liées à la réalisation de ces deux projets. Ils permettent aux professionnels d'avoir une vision d'ensemble de l'avancée de leur projet, et des démarches qu'ils leur restent à accomplir.



Venez découvrir ce module sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) rubrique Exploitant > Installation, affiliation ou en saisissant directement l'adresse suivante : <https://bourgogne.msa.fr/lfp/web/msa-de-bourgogne/monprojetdagri#/>



## La retraite de réversion

La retraite de réversion s'adresse aux assurés mariés ou divorcés dont le conjoint ou l'ex-conjoint est décédé (ou disparu depuis plus d'un an). L'assuré peut obtenir, sous certaines conditions et à partir d'un certain âge, une retraite de réversion représentant une partie (54 % en général) de la retraite agricole dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier le défunt.



### Les conditions d'âge et de ressources

● **Âge** : pour obtenir la retraite de réversion, l'assuré doit être âgé d'au moins 55 ans (51 ans si le conjoint ou ex-conjoint est décédé avant le 01/01/2009 ou disparu avant le 01/01/2008).

● **Ressources** : il s'agit des revenus (salaires, retraites, indemnités journalières, revenus venant de locations, vente de biens immobiliers, placements financiers) perçus par l'assuré et/ou son conjoint/concubin ou partenaire de pacs actuel en France et/ou à l'étranger.

### Les démarches pour demander la retraite de réversion

La retraite de réversion n'est pas attribuée automatiquement. Il faut en faire la demande soit directement en ligne à l'aide du service en ligne "Demander ma retraite de réversion (tous régimes)" disponible sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) via "Mon espace privé", soit à l'aide du formulaire de demande de réversion à télécharger sur notre site et à retourner complété et accompagné des justificatifs demandés à l'organisme de la dernière activité professionnelle du défunt.

### À noter

Si le défunt a été marié à plusieurs reprises, la retraite de réversion est partagée entre le conjoint actuel et les ex-conjoints qui en font la demande. ■

## // EN BREF

### Un nouveau Tesa pour les employeurs occasionnels

Le service en ligne Tesa évolue pour répondre aux normes d'échanges de données entre les organismes sociaux et fiscaux, intégrant les dernières exigences réglementaires en matière de paie comme la mention du montant net social. Avec une interface plus simple à utiliser : sur tous types d'écrans, ergonomie plus fluide, aide à la saisie renforcée, aide au contrôle de la qualité déclarative..., le nouveau Tesa sera accessible depuis "Mon espace privé" MSA ou sur [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr) dès le 2 janvier 2024.

### Vaccination contre la grippe et le Covid-19

La grippe saisonnière et le Covid-19 peuvent entraîner des complications graves chez les personnes les plus fragiles. La vaccination est un bouclier de protection efficace. N'attendez pas, vaccinez-vous dès maintenant !

### Victime d'un accident causé par un tiers ? Signalez-le à la MSA

Vous pouvez avoir droit à une prise en charge de frais complémentaires non couverts par l'assurance maladie (dentaire, optique, perte de salaire...) et/ou à une réparation de préjudices personnels. Plus d'infos sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) > Particulier > Santé.

### Versement de la prime de Noël

Cette aide exceptionnelle de fin d'année est versée à compter du 15 décembre, automatiquement et sans aucune démarche de leur part, aux adhérents bénéficiaires de certains minima sociaux comme le RSA. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, 1.215 foyers sont concernés.

### Pour que Noël reste une fête pour tous !

À l'approche des fêtes de fin d'année, dans le cadre de l'opération MSA Solidaire, la MSA Bourgogne apporte son soutien, pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, au Secours Populaire Français. Une aide financière de 6.000 € sera remise à chacune des quatre antennes départementales bourguignonnes afin de permettre l'achat de jouets ou de denrées alimentaires. Vous aussi, faites un don de jouets en vous rendant dans une antenne du Secours Populaire !



la Caisse Régionale MSA de Bourgogne vous souhaite une bonne année 2024 !